

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 911 (Rect)

présenté par

M. Poisson, M. Dassault, M. Sermier, Mme Genevard et M. Cinieri

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* De contribuer à l'amélioration de la balance commerciale française, à la politique de l'emploi et à la politique économique définies par le Gouvernement ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation doit avoir pour objectif de contribuer à la politique économique de la France et à sa politique de l'emploi.

A travers cet amendement, il s'agit d'affirmer le rôle stratégique de l'agriculture pour la France.